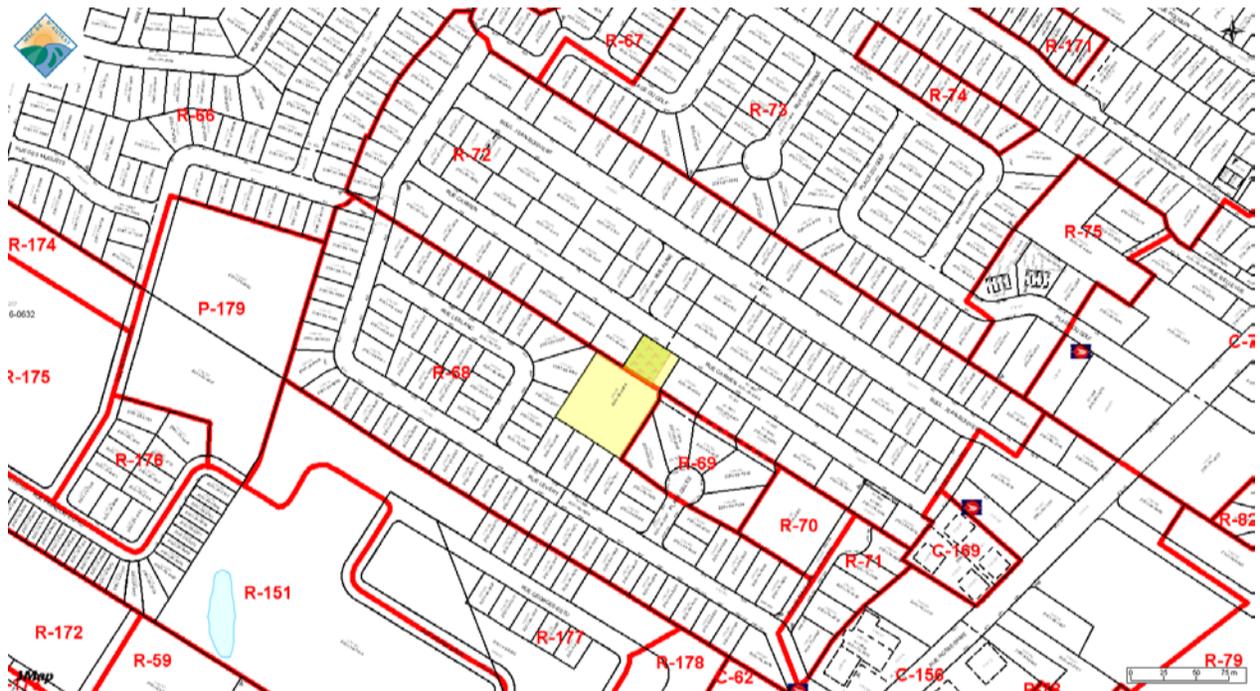


Avis aux personnes intéressées par une consultation écrite d'une durée de 15 jours sur un projet de règlement modifiant le Règlement de zonage et le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Lors d'une séance tenue le 7 décembre 2020, le conseil municipal a adopté le projet de règlement numéro 279-2020 intitulé : **Règlement modifiant le Règlement de zonage no RRU2-2012 et le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) no 208-2015 aux fins de créer la zone R-189 en vue d'autoriser, sur le lot 4 525 091 (rue Carmen), l'usage « Habitation multifamiliale » composé de logements sociaux destinés à des personnes ayant besoin d'hébergement.**

Le projet de règlement a pour effet d'autoriser, sur le lot 4 525 091 identifié en jaune et qui chevauche les zones R-68 et R-72, une habitation multifamiliale composée d'un maximum de 36 logements sociaux destinés à des personnes ayant besoin d'hébergement. Ces zones sont décrites au plan ci-après :



Le projet de règlement, le règlement de zonage RRU2-2012 en vigueur, ainsi que le plan de zonage peuvent être consultés sur le [site Internet de la Ville](#).

Le projet de règlement ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Toute personne intéressée de la Ville de Lavaltrie peut transmettre des commentaires écrits, pendant une période de **15 jours** suivant la publication du présent avis, soit **jusqu'au 6 janvier 2021, inclusivement**.

Les commentaires écrits peuvent être transmis par courriel, être déposés dans la boîte de réception du courrier de l'hôtel de ville ou par la poste aux coordonnées suivantes :

Service du greffe – Ville de Lavaltrie
1370, rue Notre-Dame
Lavaltrie (Québec) J5T 1M5

Courriel : greffe@ville.lavaltrie.qc.ca

Donné à Ville de Lavaltrie, ce 22 décembre 2020

Marie-Josée Charron, assistante-greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Tel que prévu au règlement numéro 245-2018 concernant la publication des avis publics, adopté le 14 janvier 2019 par le conseil municipal, je, Marie-Josée Charron, assistante-greffière à la Ville de Lavaltrie, certifie par la présente que j'ai affiché et publié le présent avis public concernant le premier projet de règlement numéro 279-2020 à l'hôtel de ville et sur le site Internet de la Ville, le 22 décembre 2020.

Marie-Josée Charron, assistante-greffière

Date : 22 décembre 2020